

24 Sep 2026 -21:08

Lors de la 81e Assemblée générale des Nations unies, la Belgique mène une campagne active afin d'accueillir le secrétariat du BBNJ à Bruxelles

Lors de la Semaine de haut niveau de la 81e Assemblée générale des Nations unies à New York, la Belgique fait de la protection de l'océan une priorité. La Ministre de la Justice et de la Mer du Nord, Annelies Verlinden, met particulièrement en avant l'engagement de la Belgique. Elle y mène activement campagne pour que Bruxelles accueille le secrétariat du nouvel Accord BBNJ sur la protection de la biodiversité en haute mer.

La Belgique profite de la présence des chefs d'État, des ministres et des organisations internationales à New York pour mobiliser des soutiens en faveur de sa candidature. À travers divers événements, notre pays attire l'attention sur l'importance d'un océan sain et sur la mise en œuvre rapide de l'accord BBNJ.

Ainsi, la Belgique a participé à la réunion de haut niveau intitulée « Relever les défis existentiels liés à l'élévation du niveau de la mer ». Cet événement vise à mobiliser la communauté internationale face à l'élévation de plus en plus rapide du niveau de la mer, qui menace près d'un milliard de personnes d'ici 2050, principalement dans les zones côtières vulnérables et les États insulaires et qui a des conséquences majeures, notamment en matière de sécurité, de développement et d'économie.

Par ailleurs, la Belgique a organisé, en collaboration avec le Cap-Vert, la réception intitulée « Les succès de la haute mer ». Des diplomates, des organisations internationales, des scientifiques et des représentants de la société civile se sont réunis pour attirer l'attention sur des enjeux océaniques cruciaux, tels que les conséquences de l'élévation du niveau de la mer, la préservation de la biodiversité et la défense du droit international de la mer. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'engagement de la Belgique en faveur de l'accord BBNJ.

Enfin, l'action symbolique « Courez pour l'océan » s'inscrivait également dans le cadre de la campagne belge. Grâce à cette initiative, la Belgique donne une visibilité supplémentaire à la protection des océans et à la candidature de Bruxelles pour accueillir le futur secrétariat du BBNJ.

La Belgique dispose d'atouts majeurs pour accueillir le secrétariat du BBNJ. Notre pays a ratifié l'accord en 2025 et figure depuis des années parmi les pionniers de la diplomatie océanique internationale, des sciences marines et de la gestion durable des océans. Grâce à sa situation centrale, son vaste réseau diplomatique, la présence d'institutions internationales et son expertise scientifique, Bruxelles offre un excellent point d'ancrage pour le secrétariat.

La Semaine de haut niveau constitue donc une occasion unique de convaincre les partenaires internationaux de la valeur ajoutée que représente Bruxelles en tant que siège d'un secrétariat appelé à jouer un rôle clé dans la protection de la biodiversité en haute mer et la gestion durable des océans.

La Ministre de la Justice et de la Mer du Nord, Annelies Verlinden : « *La Belgique est prête à faire de Bruxelles le cœur diplomatique de l'océan. Un lieu où la science et les politiques se rencontrent, et où toutes les nations peuvent faire entendre leur voix pour la protection de notre planète bleue.* »

Qu'est-ce que l'accord BBNJ (Biodiversity Beyond National Jurisdiction) ?

L'accord BBNJ est un accord international conclu dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui vise à assurer la protection et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale, telles que la haute mer et les grands fonds marins. Ces zones couvrent près des deux tiers de l'océan et ne relèvent pas de l'autorité des États individuels. Le traité prévoit des règles concernant notamment la conservation des écosystèmes, la protection des aires marines protégées, le partage des ressources génétiques marines, les études d'impact sur l'environnement et le renforcement des capacités des pays en développement. L'objectif est de renforcer la coopération entre les pays et d'offrir un cadre juridique qui protège l'océan.

L'accord BBNJ entrera officiellement en vigueur le 17 janvier 2027.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Florinda Baleci
Porte-parole
+32 2 501 84 29
+32 478 92 09 37
florinda.baleci@diplobel.fed.be

Maxime Ramon
Porte-parole
+32 2 501 85 97
+32 471 44 06 04
maxime.ramon@diplobel.fed.be